PAP autorisé

Légende PAP autorisé

Légende - type du PAP / Legende PAP
(Art. 6 Règlement grand-ducal du 25 octobre 2004 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier)

Städtebauliche Festsetzungen / Données à titre impératif

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

Zone définie au PAG - Zone d'habitation 1 | Nombre d'étages pleins ou Hauteur des constructions
HAB-1 | II
CCS - Coefficient Compatibilité du sol: 0,4
CUS - Coefficient d'utilisation: 0,8
Type et Disposition des constructions: mi
Forme des toitures: 1/2
Prescriptions supplémentaires

Zones définies au PAG
- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZHC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'ouvrepements publics
- ZAE Zones d'activités économiques

Délimitation du PAP

Nombre d'Étages pleins:
- II limite supérieure
- I - I limite inférieure et supérieure
- (I) obligatoire

Hauteur des constructions:
- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:
- vc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- lc logement collectif
- mi maison liclée
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande
- pco parking dans la construction principale
- pa parking souterrain

Implantation des immeubles:
- alignement obligatoire constructions principales
- limites maximal maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites maxima de surfaces constructibles des dépendances

Délimitation des lots / parcelles:
- Délimitation de zones différentes
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:
- min x% pourcentage min. de logements / immeuble
- x% | y% pourcentage min. et max. de logements / immeuble
- x% pourcentage obligatoire de logements / immeuble

Espaces verts:
- EVP espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- EVC espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- AJ aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

Voies de circulation:
- routs
- P aires de stationnement / emplacement publics
- chemins piétonniers, "pistes cyclables"

Formes des Toitures:
- orientation du faîte
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées

Eléments complémentaires à la légende-type PAP / Ergänzungen Legende PAP
(Art. 8 Règlement grand-ducal du 25 octobre 2004 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier)

Städtebauliche Festsetzungen / Données à titre impératif
- ZDA zone d'activités
- ZV zone de verdure
- zone pour l'accès véhicules motorisés

Städtebauliche Kennzeichnungen / Données à titre indicatif
- servitude: droit de passage eaux usées conformément au contrat de vente du 23 décembre 1998, Numéro 20660
- servitude: droit de passage eaux pluviales conformément au contrat de vente du 23 décembre 1998, Numéro 20660
- servitude: droit de passage eaux usées et eau potable
- bassin de rétention des eaux pluviales

Modification ponctuelle du PAP autorisé

Lot 01			129,45 ares
-	9895,20 m²	-	29685,60 m²
11132,10 m²		-	-
t2 / tp	hc - 10,00 m hf/ha - 11,50 m	-	III+1S

Lot 02			77,61 ares
-	3574,00 m²	-	10722,00 m²
5625,00 m²	-	-	-
t2 / tp	hc - 10,00 m hf/ha - 11,50 m		III+1S

Légende Modification ponctuelle du PAP autorisé

LEGENDE REGLEMENTAIRE

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT	1	
surface d'emprise au sol [m²]	min.	min.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface du scellement du sol [m²]	max.	max.	surface constructible brute [m²]
		min.	type et nombre de logements
type de toiture		max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre de constructions		min. / max.	hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2, ... R nombre d'étages en retrait
- +1,2, ... C nombre de niveaux sous combles
- +1,2, ... S nombre de niveaux de sous-sol

Hauteur des constructions
- hc=x hauteur à la corniche de x mètres
- ha=x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf=x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
- x=mi x maisons isolées
- x=mj x maisons jumelées
- x=mb x maisons en bande

Types et nombre de logements
- x=c x logements de type unifamilial
- x=b x logements de type bifamilial
- x=c x logements de type collectif

Formes de toiture
- tp toiture plate
- tx (=5%-75%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
- lot projeté
- lot existant
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- min. x% pourcentage minimal en surface construite brute à céder au logement par construction
- max. x% pourcentage maximal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (x%) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être aclélé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être aclélé au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude de passage
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- limite amont pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées

LEGENDE COMPLEMENTAIRE
- Canalisation EP existante
- Canalisation EU existante
- Canalisation EM existante
- Canalisation Eau potable existante
- Canalisation Eau potable projetée

Servitude d'accès et d'entretien pour canalisation publique existante et/ou projetée

Canalisation à supprimer

Fonds de plan
Levé topographique n° 08-031-47-01, GEOTOP s.a.
Plan de mesurage n°2016, BEST G.D. s.à r.l.

CHIFFRES CLES
Surface totale du PAP: +/- 212 a 34 ca
Surface privée: ± 207 a 06 ca (soit ± 97,51%)
Surface à céder au domaine public: ± 05 a 28 ca (soit ± 02,49%)

RESERVE AUX ADMINISTRATIONS

Référence: 16506/PAP/45C
Le présent document appartient à ma décision du: 24/01/2020
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

E-cone s.à r.l. | B.P.128 L-7502 Mersch
263 264 1 | 263 264 548 | @info@E-cone.lu

MAITRE D'OUVRAGE

Administration Communale de Mersch
Place Saint Michel

L-7556 Mersch

DOCUMENT	
Echelle	1/500
Plan N°	223615-520 -
Dessiné	SSP
Contrôlé	JAD
Validé	JAD
Date	02-09-2019

OBJET

Modification ponctuelle du PAP approuvé "Imprimerie Faber", site Mierscherberg (réf. 16506/45C du 25-09-2012)

à

Mersch

DOSSIER: 2236-19

PARTIE GRAPHIQUE

MODIFICATIONS

INDICE	OBJET	DATE	DESSINE	CONTROLE

TOUTES SURFACES SONT APPROXIMATIVES, LES NIVEAUX VRD SONT DONNES A TITRE INDICATIF